

FICHE TECHNIQUE - QUATUOR SEUL

La compagnie se déplace à 4 musiciens, parfois accompagnés du chargé de diffusion ou de l'administratrice.

TRANSFERTS LOCAUX :

Sauf contre-indication, le QAH se déplace en véhicule (Van Ford 9 places, , hauteur 2 mètres, immatriculation GH-174-BC) et est autonome.

Parking proche des loges et lieu de répétition.

HÉBERGEMENT :

Hébergement, petit-déjeuner compris, dans un hôtel trois étoiles *** minimum, si possible à proximité de la salle.

2 chambres single + 1 double

Chambres calmes, avec grand lit et connexion internet.

CATERING/LOGES

- 2 loges avec douches, fauteuils, serviettes, miroir, table, wifi, prises, cintres, fer et table à repasser, et fermant à clé.
- Catering (produits bio et locaux si possible) : fruits secs, pâtes de fruits, chocolat, fruits de saison, jus de fruits, gâteaux, café et thé
- Accès WC (munis de papier, lavabo, savon)

REPAS

sauf contre-indication contractuelle

- 2 repas chauds par jour, complets et équilibrés
- 1 repas par jour de déplacements
- Pas de régime alimentaire particulier, pas d'allergie

TEMPÉRATURE SUR SCÈNE : 18°C à 30°C

En-deçà ou au-delà, les instruments peuvent fendre ou les clés se déchausser.

En cas de plein air :

- scène à l'abri du plein soleil, du vent et de la pluie
- ou solution de repli à l'abri du plein soleil, du vent et de la pluie

Merci de nous informer en amont de tout décor scénique inhabituel en musique classique (type écran géant, agencement de scène sans coulisse...)

ESPACE SCÉNIQUE

- 3 chaises confortables sans accoudoirs
- 1 tabouret de piano réglable
- 4 pupitres pleins type Manhasset
- 4 lampes de pupitre
- Lieu de représentation prêt à accueillir une répétition des artistes 6h avant la représentation (prémontage de la lumières et du son, plateau propre, etc)

ATTESTATION DE JAUGE (nombre de personnes pouvant être accueillies dans le lieu de la représentation) : merci de nous fournir *un document au choix parmi les suivants* :

- Contrat de cession mentionnant une jauge inférieure à 300 places assises
- Procès verbal de sécurité dressé par l'autorité administrative compétente
- Photo de l'affiche de sécurité précisant la capacité d'accueil du lieu
- Attestation sur l'honneur d'une autorité administrative publique
- Bordereau de billetterie * + attestation sur l'honneur du responsable du lieu
- Bordereau de billetterie *+ notice technique du lieu

Le document doit faire figurer :

- le lieu de représentation
- son adresse
- sa jauge maximale assise
- la signature de la personne responsable

* Le bordereau de billetterie doit faire figurer : la date, le nombre de billets maximum mis en vente / à la location / à titre gratuit, le nom du spectacle, et la signature et cachet du responsable de la salle